

# Haiti



## Haiti du business ou Haiti des paysans ?

Actions et recommandations des organisations de la société civile haïtienne



ENTRAIDE & FRATERNITE

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Carmelina Carracillo

Avec le soutien de



FEDERATION WALLONNE-BRUXELLES





« Haïti open for business », c'est la formule du président haïtien Martelly pour définir la stratégie de son gouvernement en vue de développer le pays.

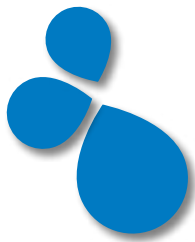
Zones franches destinées à la sous-traitance dans le secteur textile comme à la culture intensive de bananes, accaparement de terres pour sites touristiques étoilés ou pour sites miniers, autant d'exemples de la mise en pratique du modèle défendu par l'État haïtien appuyé par les multinationales, la bourgeoisie et les institutions financières internationales...

Malgré la violence grandissante vis-à-vis des défenseurs des droits humains, nombreux sont les mouvements de la société civile, sociaux, paysans et de femmes à mener des actions de résistance.

Focus sur leur contexte, leurs actions, leurs succès et leurs recommandations...<sup>1</sup>

---

1. Le contenu de cette analyse s'inspire de la belle étude de Frédéric Thomas (2014), « Un modèle de développement anti paysan », à paraître. Il prend également en compte l'ensemble des interviews réalisées auprès des partenaires d'E&F et des associations qu'ils soutiennent ainsi que de documents fournis par eux (juin 2014).



Le modèle haïtien, depuis de nombreuses années, plutôt que de favoriser des stratégies de souveraineté alimentaire, défend la démarche opposée. À Haïti, 38 % des Haïtiens vivent dans l'insécurité alimentaire ; en milieu rural, le taux s'élève à 41 %. Par ailleurs, les trois quarts des habitants vivent en dessous du seuil de la pauvreté et plus de la moitié des pauvres se trouvent en milieu rural (milieu où vivent 60 % de la population)<sup>2</sup>.

### Une souveraineté alimentaire mise en danger

Plusieurs facteurs ont contribué à bloquer les stratégies de souveraineté alimentaire.

#### Une libéralisation à outrance du marché agroalimentaire

Durant ces dernières décennies, la libéralisation s'est amplifiée depuis les années 80 suite aux programmes d'ajustement structurel (favorisant la logique du « tout au marché ») aboutissant à une baisse sévère de la production alimentaire et à une augmentation constante des importations de céréales. Jusqu'aux années 80, la production agricole nationale couvrait plus de la moitié des besoins alimentaires des populations. Durant la période des dix années entre 1986 et 1996, les barrières tarifaires ont baissé voire ont été supprimées (sur le blé, celles-ci diminuent de 50 à 0 % ; sur le sucre et le riz, de 50 à 3 % ; sur la viande de poulet et de porc, de 40 à 5 %). Aujourd'hui, ce sont les importations qui couvrent 80 % de la consommation nationale en riz, œufs et viandes de volailles et 65 % de celle en produits laitiers<sup>3</sup>.

#### Un gouvernement optant pour l'agrobusiness au détriment de la paysannerie

Pour comprendre la logique en amont des décisions prises par l'actuel gouvernement de Martelly (élu en 2011), il suffit de puiser dans le texte du plan

stratégique de développement publié en 2012. Un aspect est central : celui de confier l'avenir du pays au secteur privé, considéré comme le seul à même (« l'agent premier ») de créer « des richesses et de l'emploi<sup>4</sup> ». Dans cette conception du développement, l'on suppose que, une fois que ces richesses et ces emplois seront créés par ce « secteur privé », il s'en suivra automatiquement un accès aux services de base (services, éducation, santé, etc.)<sup>5</sup>. Et comme il faut entendre par « secteur privé » principalement les investissements privés étrangers, la priorité des priorités pour ce gouvernement est d'accueillir ceux-ci par des mesures attractives dont le processus de la régulation guillotine (*voir encadré*). Pour illustrer ceci : si par exemple, l'article de la Constitution du pays prévoyant que la terre doit rester aux mains des Haïtiens contrecarre les intérêts des investisseurs privés étrangers qui souhaitent acquérir des terres, l'article en question pourrait être tout simplement supprimé.

Reposant sur le principe basique de la philosophie néolibérale des « avantages comparatifs », le plan stratégique met en avant quelques-uns de ceux-ci pour Haïti. Citons notamment « la disponibilité d'une main-d'œuvre bon marché » (avantage comparatif sur la scène internationale du travail : la sous-traitance) et « les ressources naturelles » du pays (terres et minerais) que le secteur privé (étranger) doit être en mesure d'exploiter en développant des zones touristiques, commerciales et industrielles.

Les « zones franches<sup>6</sup> » sont une belle illustration de cette logique qui s'applique entre autres par des mesures comme l'exonération d'impôts sur le revenu

2. Coordination nationale de sécurité alimentaire (CNSA), « Enquête nationale de sécurité alimentaire », 2011.

3. CNSA, 2011, *op. cit.*

4. Plan stratégique de développement de Haïti (2012), P. G 15 et 9.

5. Les dépenses sociales de l'État ont diminué de 2,7 à 1,5 % du PIB pour la période entre 2002 et 2011 Voir LAM AUTE-BRISSON Nathalie, « Systèmes de protection sociale en Amérique Latine et dans les Caraïbes : Haïti », Cepal, 2013.

6. « Les zones franches sont des aires géographiques dans lesquelles s'applique un régime spécial en matière de droits de douane et de contrôle douanier, de fiscalité, d'immigration, d'investissements de capitaux, de commerce extérieur » Voir aussi les chiffres dans PAPDA, « Étude sur la révision du cadre tarifaire haïtien », 2013.

## La « régulation guillotine »

Ce processus est un moyen rapide de dérégulation, visant à éliminer les mesures qui pourraient être « inappropriées » et décourager les investisseurs privés étrangers. Sur quelles bases ces mesures vont-elles être supprimées ou gardées ? Sur la base de la réponse à ces trois questions :

- > Cette règle est-elle nécessaire ?
- > Cette règle est-elle légale ?
- > Cette règle est-elle favorable aux affaires (« business friendly ») ?

USAID, *The Regulatory Guillotine Strategy*, p. 4-5.

(pour 15 ans), celle de la franchise douanière sur l'achat du matériel d'équipement, l'obligation de destiner 70 % de la production à l'exportation, etc.

Tout ceci donne à entendre que la paysannerie du pays n'est pas digne de confiance pour développer le pays. Elle est « naturellement » destinée à se recycler en masse ouvrière (en zone franche par exemple), pouvant acquérir de la nourriture importée à bas prix (du riz américain par exemple). Or, des études — dont quelques-unes à Haïti — ont bien montré que non seulement la baisse de la production agricole nationale peut provoquer une dépendance alimentaire susceptible de provoquer l'insécurité alimentaire, mais que les emplois générés dans le cadre de ces investissements sont insuffisants et précaires (l'entreprise n'ayant généralement aucune obligation de « durabilité » vis-à-vis du pays et de ses habitants), comme c'est déjà le cas (*voir plus bas*).

Ce serait pécher par double omission que d'ignorer les antécédents historiques s'inscrivant dans cette même logique d'exploitation de la paysannerie ainsi que de passer sous silence la complicité des institutions financières internationales<sup>7</sup> et de la bourgeoisie qui traque les meilleures occasions de s'enrichir en investissant surtout dans le commerce de l'import/export et dans les spéculations.

7. Dont la Banque mondiale qui, par exemple, contribue à « moderniser » le code minier en mettant en avant la « convergence » d'intérêts pour tout le monde.

## Intimidations et violences à l'égard de la société civile

Le mépris de la paysannerie se perçoit également dans sa mise à l'écart systématique de toutes les décisions qui la concernent en premier lieu. Les exemples foisonnent : opacité quant aux négociations avec les entreprises minières dans les montagnes du nord du pays, pas de consultation dans le cadre du projet touristique dans la zone réservée d'Île-à-Vache (*voir plus bas*), confiscation de terres agricoles aux producteurs de lait de Limonade, etc.

Par ailleurs, les droits civils élémentaires sont de plus en plus menacés. Les groupes de personnes dans les rues sont dispersés ; les manifestations, interdites sous des prétextes administratifs ; les ressources mises à disposition des associations, confisquées ou supprimées ; les journalistes, agressés ; les arrestations et emprisonnements, arbitraires ; les défenseurs des droits humains, menacés voire assassinés<sup>8</sup>.

## Une crise environnementale qui s'aggrave

Vulnérable aux catastrophes naturelles (ceci notamment à cause d'une déforestation avancée), Haïti est aussi le pays où se sont succédé les désastres naturels sur une période courte : en 2010, le séisme de janvier (230 000 morts, 300 000 blessés, 2,3 millions de personnes déplacées plus l'épidémie de choléra) et en 2012, les autres désastres naturels (ouragan Sandy, tempête Isaac, sécheresse, inondations affectant 1,1 million de personnes).

## Des associations de la société civile dénoncent, agissent et proposent

Instabilité des prix internationaux, appui à l'agro-business et mépris de la paysannerie, promotion du « secteur privé » étranger au détriment de politiques agroalimentaires en faveur des populations et de politiques sociales, d'éducation et de santé,

8. Le 8 février 2014, le coordonnateur de la Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) et son épouse ont été assassinés à Port-au-Prince.

désastres naturels qui affectent les récoltes... autant de freins à la souveraineté alimentaire qui entraînent augmentation des prix des denrées alimentaires et pauvreté des populations. Comment réagissent les associations de la société civile et particulièrement les organisations paysannes<sup>9</sup> ?

Elles dénoncent, recommandent, agissent... C'est autour de cinq enjeux centraux que s'articulent les principales recommandations et actions de plaidoyer de ces associations :

1. La défense d'une agriculture paysanne dans une perspective de souveraineté alimentaire ;
2. La lutte contre l'ultralibéralisation par une vigilance constante sur les investissements étrangers ;
3. La réforme de la justice, la mise en place d'institutions autonomes de l'État et d'un espace électoral pour une plus grande démocratie ;
4. L'union des forces de la société civile au sein d'un mouvement fort ;
5. La prise en compte des rapports de genre.



9. Observations tirées des interviews de P. Ricot et de C. Chalmers, coordonnateurs de la PAPDA (mission E&F, juin 2014) et de la Déclaration finale du Forum National des organisations paysannes « Agriculture familiale agroécologique, un modèle pour combattre la misère, pour assurer l'identité et la souveraineté du peuple, une bataille permanente des mouvements paysans conséquents ». Petite Rivière de l'Artibonite, circonscription de Dofouno, du 3 au 5 avril 2014. Traduction par Séverine Dourson. Ce forum a rassemblé les acteurs du secteur agricole (en particulier les organisations de paysans, les institutions qui les concernent) et représentants de l'État autour des principaux enjeux principalement agricoles, commerciaux et démocratiques.

## 1. La défense d'une agriculture paysanne dans une perspective de souveraineté alimentaire

Pour fonder l'avenir du pays notamment sur les capacités de l'agriculture paysanne dans une perspective de souveraineté alimentaire, les mouvements paysans veulent d'« un **État populaire souverain** qui construise avec eux une vision à long terme sur le développement du pays... ainsi qu'un plan national pour la souveraineté alimentaire/un droit adulte dans les affaires d'alimentation... un plan stratégique de 25 ans avec un agenda national et un calendrier clair<sup>10</sup>. »

Ils recommandent :

- **Une augmentation du budget national pour l'agriculture** qui n'atteint pas 5 % du budget national alors que 80 % des populations rurales vivent de l'agriculture et de l'élevage, soit environ cinq millions de paysans/nes.
- **Des mesures de soutien à l'agriculture paysanne** destinées notamment à lui fournir les moyens pour acquérir le matériel nécessaire en vue d'améliorer la production (banque d'outils) ; à lui accorder crédit et encadrement pour renforcer son activité économique et défendre sa production sur le marché local et dans l'exportation (banque de développement agricole) ; à l'accompagner dans les problèmes qu'elle rencontre (écoles agricoles).
- **Une loi portant sur un processus de réforme agraire populaire intégral** dans l'intérêt de l'agriculture paysanne « Cette loi doit nous permettre d'avancer dans le changement, tout de bon, des règles du jeu qu'il y a dans les affaires de partage, de fermage, d'hypothèques et dans les autres relations de production qui freinent le progrès du pays. Les travailleurs paysans doivent être les principaux acteurs de cette réforme agraire qui doit les mener à d'autres conditions de vie<sup>11</sup>. »

10. Déclaration du Forum... (2014), *op. cit.*

11. Déclaration du Forum... (2014), *op. cit.*

« Nous demandons à **Moulen Dayiti** de mettre en fonctionnement un moulin qui peut **produire une farine mélangée de blé et de manioc** produite dans le pays pour faire baisser l'importation de blé et faire augmenter le revenu des petits paysans producteurs. Nous décidons de nous battre contre le modèle de consommation de « second main » (réutilisation de produits venus des USA) et des produits importés dont on fait la promotion dans tous les médias et **nous défendons une alimentation de bonne qualité qui s'allie à la culture du pays.** »

- **Une protection, un renforcement de l'ensemble du secteur de l'agriculture paysanne ainsi que l'ensemble de sa filière stratégique économique** (céréales, poules et œufs, manioc, poisson, cochon, chèvre, lait, viande, bananes, fruits, café, cacao, huiles essentielles, etc.). Ceci signifie notamment une augmentation des tarifs douaniers sur quelques produits stratégiques et une diminution des importations qui entrent en concurrence avec la production nationale en mauvaise condition.
- **Un contrôle sur les programmes d'aide alimentaire** afin que ceux-ci ne nuisent pas à la production nationale et que le pays ne tombe toujours plus dans une dépendance alimentaire. *« L'aide alimentaire ne nous permettra jamais de résoudre le problème alimentaire du pays d'une façon durable. Il faut que nous mettions en application une bonne politique pour appuyer la production nationale et donner de la force aux organisations paysannes<sup>12</sup>. »*

Issus des actions menées dans ce sens, des résultats sont à signaler. En voici quelques exemples.

En matière de **reconnaissance du droit à la terre**, citons l'obtention de 993 hectares de terre (publique) par les producteurs de lait du Nord du pays (coopérative APWOLIM) et ce, après cinq années de négociation avec l'État (2004 à 2009).

Pour ce qui concerne **les débouchés pour les produits issus de l'agriculture paysanne**, donnons l'exemple de cette possibilité pour les coopératives laitières locales du Nord de fournir lait et yaourt dans certaines écoles (programme « Lèt agogo »). Dans la zone Nord de Limonade, aujourd'hui, le

marché local est occupé par la coopérative laitière locale alors qu'auparavant, il était dominé par le lait importé.

Des actions ont également permis d'aboutir à un programme d'approvisionnement des cantines scolaires avec des produits locaux.

« Depuis 1998, nous demandons la mise en place d'une structure créant une jonction entre les organisations de producteurs et l'État haïtien et la définition d'une politique d'approvisionnement des écoles. Nous voulons étendre cette politique afin que les produits locaux puissent être distribués dans des lieux publics comme les hôpitaux, les asiles, les commissariats, etc. Des fonds existent. On doit permettre aux petits producteurs locaux de prendre des parts dans ce marché national. Là où l'État approvisionne, il doit le faire avec les produits locaux », dit un des responsables de la PAPDA.

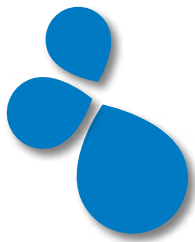
C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le plaidoyer mené depuis 2003 auprès de l'État, qui a des actions dans une usine de transformation de céréales, pour qu'il accepte de remplacer totalement ou partiellement la farine de blé par de la farine de tubercule produite par l'agriculture paysanne locale.

**L'objectif du renforcement de capacités pour la production et commercialisation se concrétise** dans la formation de coopératives de production (commerce bio et/ou équitable de cacao, de café, de lait) et/ou de transformation (confitures, pâte d'arachide, etc.). Signalons aussi la création d'un centre national d'accompagnement pour les organisations paysannes regroupées en coopératives dans la filière café (mis en place en 2009).

Signalons aussi la loi sur la sécurité et la souveraineté alimentaires et nutritionnelles<sup>13</sup> votée au Sénat cette année et en cours de discussion à la Chambre des députés. Cette loi est saluée par les

12. Déclaration du Forum..., 2014, *op. cit.*

13. La loi sur la Souveraineté et sécurité Alimentaires et nutritionnelles est adoptée en mai 2014.



organisations même si « *l'État ne met pas d'argent pour développer ce plan qui peut coûter plus d'un milliard et demi de dollars verts sur 3 ans*<sup>14</sup>. »

## 2. La lutte contre l'ultralibéralisation par une vigilance constante sur les investissements étrangers

Dénonçant la politique du gouvernement Martelly, « *Haïti open for business* », considérée par eux comme pillant les ressources naturelles du pays et privant les paysans de leurs terres, des mouvements de la société civile mènent des actions visant à résister aux projets d'investissements étrangers (tourisme de luxe, industries de sous-traitance, projets miniers, exploitations agricoles à large échelle).

En 2013, les organisations de la société civile ont soutenu les habitants de l'Île-à-Vache (sud-ouest du pays) réprimés à cause de leur opposition au projet gouvernemental déclarant leur zone géographique « *réservée et zone de développement touristique* » : soit un investissement de 230 millions de dollars pour la mise en place d'aéroport international, port, parc immobilier de luxe alors que les services de base (eau, etc.) et de santé pour la population (principalement rurale) sont actuellement quasi inexistantes ! Les deux organisations locales<sup>15</sup> regroupant les ha-

bitants ont déclaré l'île d'utilité publique, exigé le retrait de l'arrêté ainsi que la fin des pressions et de la répression de la part de l'État.

Depuis 2012, des organisations de la société civile s'opposent à l'installation de la zone franche de Karacol dans le Nord-Est du pays (*voir encadré*). Grâce à leurs pressions, une seule industrie (textile) est actuellement en fonction (sur les quinze prévues).

Depuis 2012, les organisations civiles sont en lutte contre plusieurs contrats de prospection minière (nord du pays) signés par le gouvernement haïtien (sans l'accord parlementaire, pourtant légal). Même si une résolution a permis la révision des contrats et une contre-expertise, les organisations entendent « suivre » la préparation de ce nouveau code minier en cours (gouvernement et Banque mondiale<sup>16</sup>).

Depuis 2013, les organisations paysannes, dont l'association des producteurs de lait de Limonade (Apwolim), dénoncent la confiscation de terres agricoles aux paysans (menaces, violence) dans le cadre du projet « Nourribio ». Ce projet est porté par l'entreprise haïtienne Agritrans avec l'appui du gouvernement qui met à la disposition de celle-ci un millier d'hectares pour la production intensive de bananes biologiques destinées principalement à l'exportation. Les organisations paysannes accusent également Agritrans d'avoir mis en place une organisation paysanne fictive pour légitimer le projet.

Bref, les organisations paysannes et ceux qui les soutiennent veulent **contrecarrer** « *l'application du plan néolibéral dans toutes ses dimensions et dans tout le pays et porter ou chercher la solidarité avec d'autres peuples, d'autres mouvements dans le cadre de cette bataille* ».

Pour ce faire, elles mènent des actions de lobby auprès de certains décideurs qui les soutiennent.

« Nous demandons que l'État fasse tout pour respecter les espaces agricoles. Nous déclarons qu'il est inacceptable que les terres qui peuvent produire la nourriture soient utilisées en zone franche, comme c'est le cas à Karacol... L'État doit protéger et valoriser la terre agricole. Il faut que l'État mette sur pied un plan d'aménagement du territoire du pays qui aille dans l'intérêt du pays et qui soutienne l'agriculture familiale agroécologique<sup>1</sup>. »

1. Déclaration du Forum..., 2014, *op. cit.*

14. Déclaration du Forum..., 2014, *op. cit.*

15. Konbit oganizasyon peyizan Ilavach (KOPI) et le Kolektif solidarite ak lit peyizan Ilavach (Kslpi).

16. Alors qu'elle est censée aider le gouvernement haïtien à réformer le code minier en faveur du progrès du pays, la Banque Mondiale, via la Société financière internationale (Sfi), a investi elle-même dans le principal acteur privé (société Eurasian) en 2010 !





C'est ainsi que les Accords de partenariat économique (APE) n'ont pas encore été ratifiés par le parlement haïtien<sup>17</sup>.

### 3. La réforme de la justice, la mise en place d'institutions autonomes de l'État, un vrai espace électoral pour une plus grande démocratie

Les organisations de la société civile dénoncent la **corruption** et exigent que l'impunité cesse dans le pays.

Par ailleurs, elles estiment que l'occupation par la Minustah<sup>18</sup> est arrivée à son terme (2004-2014), car celle-ci « empêche de définir le bon modèle de développement qui va avec l'intérêt fondamental de nos populations et paysans, qui en constituent la majorité (plus de 60 %). Cette occupation augmente aussi la dette du pays. »

17. Suite à la campagne menée notamment par PAPDA, Haïti avait refusé de signer les Accords. Ils furent signés en 2009 sous pression de l'UE et du FED (Fonds Européen du Développement). Suite à cela, la stratégie des OP/OSC changea : il s'agissait à présent d'empêcher la ratification par le parlement.

18. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été créée en 2004, suite à l'éviction du pouvoir d'Aristide. Impopulaire, en raison notamment de sa responsabilité (non reconnue officiellement) dans la propagation du choléra, et, plus généralement, de l'échec de sa mission. Diverses organisations de la société civile réclament son départ pour assurer la souveraineté du pays.

Signalons que, suite à leur pression, deux résolutions parlementaires sur la désoccupation du pays ont été déposées en 2013.

Enfin, les organisations de la société civile revendiquent un accord entre les États haïtien et dominicain sur **la migration des travailleurs ruraux**. Des dispositions doivent être prises pour défendre l'intérêt de Dominicains, descendants d'Haïtiens, dont la nationalité pourrait être révoquée par le tribunal constitutionnel de la République dominicaine.

Signalons que les organisations de la société civile ont fait pression pour la ratification du PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) dans lequel figure l'article cher aux organisations paysannes parce qu'il reconnaît le droit des populations à être informées et à donner leur avis sur les projets qui les concernent directement.

### 4. L'union des forces de la société civile au sein d'un mouvement fort

Les organisations paysannes entendent se battre pour « *assurer la présence des organisations paysannes dans toute discussion, dans toute décision portant sur la politique agricole et dans tout mécanisme d'intégration et accord* » définissant la relation économique et commerciale de Haïti avec les autres



pays et continents (avec les États-Unis, avec l'Europe, etc.). C'est aussi avec des réseaux et organisations implantés dans d'autres pays en Amérique latine et ailleurs que se réalisent les échanges indispensables pour envisager le problème au niveau international.

Sur le plan national, elles veulent aussi se renforcer à tous les niveaux (section, commune, département, national) et construire une alliance entre les organisations et réseaux paysans au sein du pays de manière à ce que leurs revendications soient entendues.

À cette fin, elles mettent en place des rencontres entre organisations et réseaux d'organisations paysannes et ouvrières. Manifestations, marches, pétitions, lettres ouvertes, sit-in sont autant d'outils politiques qui vont continuer à être utilisés.

C'est dans ce sens que s'inscrit l'ensemble du processus d'élaboration des cahiers de revendications paysannes (en faveur de l'agriculture paysanne) mis en place, en 2014, par la PAPDA auprès des paysans et paysannes dans toutes les régions du pays.

Des organisations de la société civile mènent aussi tant des recherches que des actions de sensibilisation et de plaidoyer ayant pour préoccupation centrale de défendre une production agroalimen-

taire nationale en faveur de l'agriculture paysanne et des populations et qui respecte la biodiversité et l'environnement. « *Se battre contre tout projet visant à transformer en marchandise les terres et les biens naturels* », lit-on dans la déclaration du Forum (*op. cit.*).

Se préoccupant de la protection de l'agriculture haïtienne<sup>19</sup>, étudiant les principaux enjeux de l'agriculture paysanne<sup>20</sup>, des organisations de la société civile, comme les partenaires d'E&F<sup>21</sup>, participent à cet objectif en développant aussi des campagnes tant de sensibilisation destinées à promouvoir les produits locaux et l'agroécologie que de prévention quant aux dangers des zones franches.

19. PAPDA, « Étude sur la révision du cadre tarifaire haïtien », 2012.

20. PAPDA, « Crise alimentaire et les défis de la relance agricole en Haïti : Quelles réponses aujourd'hui ? », 2008.

21. E&F soutient la Plate-Forme Haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA) (lutte contre les politiques d'exclusion), Institut culturel Karl Lévêque (ICKL - centre d'analyse, réflexion et formation populaire), Société d'animation et de communication sociale (SAKS) [communication populaire et décentralisée - conseils agricoles], Tèt Kole Ti peyizan Ayisyen (TK) [mouvement national paysan regroupant 80 000 membres], Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA) [organisation féministe comptant plus de 10 000 membres], Chandèl [organisation de jeunes pour l'éducation populaire].

« À partir de la quatrième primaire, le taux de déperdition est plus élevé chez les filles : elles aident leur mère ou elles sont enceintes. De plus en plus de jeunes filles ont une grossesse précoce<sup>1</sup>. »

1. Responsable de SOFA, interview juin 2014.

Les processus participatifs pour systématiser les savoirs sont privilégiés. Les partenaires d'E&F non seulement organisent des universités d'été chaque année pour les membres des organisations paysannes et de la société civile, mais ont entamé un processus de réflexion théorique et pratique sur « Comment l'Économie sociale et solidaire peut-elle être une alternative au capitalisme ? ». Au sein de ces associations, la présence de générations différentes est aussi un élément positif et permet un échange entre des savoirs basés sur l'expérience et des savoirs utilisant les outils modernes juridiques, macroéconomiques et macrosociologiques. Ceci assure aussi la formation des jeunes qui préparent l'avenir...

## 5. La prise en compte des rapports de genre

Comme partout dans le monde, les femmes haïtiennes rencontrent des problèmes spécifiques liés à leur genre. Pour n'en citer que quelques-uns : elles sont peu ou pas représentées dans les lieux de décision publics ou privés ; elles sont moins instruites que les hommes — une femme sur quatre (25 %) est analphabète contre un homme sur cinq (19 %) par exemple (*voir encadré*) — et elles ont plus de problèmes de santé — 49 % de femmes atteintes d'anémie contre 23 % pour les hommes, autre exemple.

« Il n'y a pas de centre de santé proche. Il est inaccessible, car la pluie empêche les déplacements. Il n'y a plus de route. On est comme des morts. Au temps des pluies, c'est encore pire avec la rivière qui est en crue », dit une jeune paysanne du Nord du pays (SOFA). Par ailleurs, « la femme est responsable de la nourriture. Elle mange la dernière et ce qui reste, donc elle mange le moins... Ceci pose un problème majeur pour les femmes enceintes », dit une responsable de SOFA<sup>22</sup>.

22. Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA) — organisation de solidarité entre les femmes haïtiennes — lutte tant contre la féminisation de la pauvreté et les violences faites aux femmes que pour la participation des femmes dans les instances de décision. La santé des femmes est aussi au centre de leurs préoccupations.

Pour ce qui concerne la violence physique envers les femmes à Haïti, les chiffres<sup>23</sup> sont accablants : 28 % des femmes âgées entre 15-49 ans ont subi des violences physiques depuis l'âge de 15 ans. « À l'usine, on retrouve les mêmes relations machistes que dans la famille. Le harcèlement sexuel pose vraiment un grand problème », dit une responsable d'Antèn Ouvryè<sup>24</sup>.

Les conditions de vie de la paysanne haïtienne, déjà pénibles du fait de l'environnement dégradé, s'aggravent encore avec la confiscation des terres. Certaines d'entre elles optent pour un travail salarié dans les entreprises agro-industrielles exportatrices et ce, avec toutes les conséquences néfastes que celui-ci entraîne (problèmes de santé dus au harcèlement ou aux conditions de travail précaires, conciliation impossible entre la vie professionnelle et familiale, réduction de la sécurité alimentaire de la famille, etc.)<sup>25</sup>.

« Les femmes qui travaillent dans la zone franche se déplacent à pied, ce qui leur prend du temps. Les enfants sont confiés à quelqu'un de la famille ou à des voisins. Elles n'ont plus de temps non plus pour les activités agricoles de base », dit une responsable d'Antèn Ouvryè.

Pour faire face à ces différents problèmes, les associations de femmes comme SOFA développent différentes stratégies. Elles créent des services d'aide aux femmes (accueil des femmes victimes de violence, centres de santé féminine, etc.), organisent

23. Ces données sont issues de l'enquête du ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services EMMUS-V, Haïti 2012.

24. Mouvement ouvrier travaillant avec les syndicats de base.

25. Pour une réflexion approfondie sur les rapports de genre et développement sur ces aspects, voir LEROY Aurélie, *Commerce et agriculture : démocratiser les rapports de genre*, CETRI/Entraide et Fraternité, à paraître, 2014, ainsi que CARRACILLO Carmelina, *Elles cultivent. Qui récolte ? Souveraineté alimentaire : quels enjeux pour les paysannes ?*, Entraide et Fraternité, 2010.

des formations et des campagnes de sensibilisation, accompagnent les associations locales de paysannes, mènent des actions de plaidoyer et de lobby en direction des décideurs, soutiennent des associations de paysannes dans des initiatives économiques.

### Aider les paysannes à se procurer un revenu

Aider les paysannes à se procurer un revenu via des activités agricoles, d'élevage, de transformation et d'artisanat, c'est par exemple l'objectif premier d'AFLIDEPA (*asosyasyon Fanm Limonad pou devlopman pwodiksyon agrikòl ak atizana*) située à Limonade, au nord du pays. Cette association a notamment mis en place un processus de gardiennage d'animaux domestiques (caprins et bovins)<sup>26</sup>. Le principe est le suivant : chaque jeune fille/femme reçoit un animal domestique (chèvre, vache...) pour un temps déterminé durant lequel elle prend soin de l'animal dont elle garde les bénéfices (lait/progéniture). Au bout de ce temps, elle rend l'animal, éventuellement avec un des petits, à l'association qui le/s « prête/nt » à une/d'autre/s personnes/s. « J'ai construit ma famille autour de la vache. Grâce à l'argent récolté avec le lait, je peux faire face à la sécheresse. » dit une paysanne de l'association.

« Nous sommes capables de faire de l'élevage comme les hommes. Avant, la terre c'était seulement pour les hommes. Aujourd'hui, les femmes ont leur propre jardin et on peut stocker les semences pour l'avenir<sup>1</sup>. »

1. Une paysanne de l'association AFLIDEPA, événement collectif, Mission E&F, juin 2014.

26. Ce type d'expériences s'est développé dans le Nord du pays, notamment avec l'appui de la FAO et d'ONG comme E&F, Oxfam, Veterimed, Collectif Haïti de France, etc.

Au-delà de leur procurer un revenu, la participation à ce type d'expérience donne confiance aux femmes tant, tant jeunes que plus âgées.

Soucieuses de l'avenir des jeunes filles, les femmes d'AFLIDEPA ont créé une section « jeunes » où elles forment les jeunes filles (350) aux techniques culturelles. Elles les accompagnent également dans d'autres domaines de la vie comme la santé, les relations avec les hommes, l'amour conjugal, les relations en famille, etc. « On ne leur apprend pas seulement un métier. Notre rôle est de les guider. Nous leur donnons des conseils au niveau sentimental par exemple », dit la responsable.

### Sensibiliser, conseiller, former

Sensibiliser, conseiller, former restent des objectifs récurrents des associations de femmes. Les organisations de femmes haïtiennes mettent en pratique les principes de l'éducation populaire. Citons par exemple l'action « Parlement symbolique des femmes » où les femmes de l'ensemble du pays ont été invitées à formuler leurs recommandations et à les exposer devant un parlement (joué). Une des responsables SOFA explique : « Elles ont été amenées à distinguer les trois rôles du parlement : contrôler, représenter, légiférer. C'est un bon moyen de connaître les choses citoyennes comme, par exemple, le plan sectoriel de santé. On avait mis sur pied un gouvernement symbolique avec les ministres aux compétences respectives, celui de la planification, de l'agriculture, de la santé, de la condition féminine, etc. Ce fut une réelle consultation populaire. Nous avons retenu plusieurs thèmes : souveraineté alimentaire, agriculture, santé et environnement. Beaucoup de réflexions ont eu lieu au sein de ces ateliers décentralisés auxquels ont participé des femmes provenant de 99 circonscriptions. »

Non seulement les femmes ont été en mesure d'exprimer leurs problèmes spécifiques dans leur zone, mais elles ont aussi eu l'occasion de participer au contenu de deux avant-projets de lois : l'un portant

« 47 % des familles sont gérées par des femmes seules. À Haïti, quand il y a divorce, les hommes abandonnent leurs enfants et la femme se retrouve seule pour les éduquer. Le père ne donne pas de pension alimentaire, il n'a aucune obligation. Et le problème a encore grandi avec la perte des biens comme la terre occupée par les zones franches. Combien de femmes ont pleuré la perte de leur terre !... Depuis une douzaine d'années, nous avons lutté pour cette loi sur la paternité responsable et filiation pour responsabiliser les pères. Elle a été votée le 2 avril 2012 et elle n'est pas encore signée par l'exécutif<sup>1</sup>. »

1. Responsable SOFA (siège national), interview, mission E&F, juin 2014.

sur l'égalité homme/femme et l'autre appliquant les principes du PIDESC<sup>27</sup>.

### Faire promulguer et appliquer les lois en faveur des femmes et des paysannes

En 2012, les organisations de femmes sont parvenues à faire voter une loi sur « la paternité responsable et filiation » face aux abandons des enfants par le père en cas de séparation (*voir encadré*).

Elles sont aussi à l'origine de la loi électorale stipulant le respect du quota de 30 % de femmes au moins au niveau des collectivités territoriales. Malheureusement, cette loi a été amendée et le quota supprimé.

Elles ont aussi fait pression pour que l'État haïtien signe un décret (2005) criminalisant le viol. Auparavant, le viol n'était pas considéré comme un crime contre une personne, mais contre l'honneur ! Et c'est également grâce à elles que le certificat médical prouvant le viol est actuellement gratuit.

### Accueillir les femmes et lutter contre la violence qui leur est faite

Il est difficile d'accompagner les paysannes sans être confronté aux autres problèmes qu'elles vivent au quotidien et qui concernent leur santé, leur sécurité physique, la pénibilité du travail d'entretien du foyer et l'éducation des enfants.

27. Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

L'ouverture de centres d'accueil pour les jeunes filles en grossesse précoce (depuis 25 ans, 21 centres d'accueil ont ouvert dans 5 départements) et l'ensemble du processus mené pour criminaliser le viol (*voir encadré*) constituent deux exemples d'actions nationales menées par ces associations de femmes.

### Revendiquer des politiques de souveraineté alimentaire tout en prenant en compte les femmes

Comme la plupart des mouvements de femmes, les associations de paysannes haïtiennes entendent travailler en collaboration avec leurs confrères masculins pour défendre des politiques de souveraineté alimentaire. Les membres d'AFLIDEPA, par exemple, ont participé au cahier de revendications paysannes proposé par la PAPDA ainsi qu'aux actions et revendications réalisées par APWOLIM (*voir encadré*).

Cependant, elles persistent à maintenir des associations non mixtes où les femmes « se retrouvent entre elles » parce que les problèmes des femmes restent très spécifiques et requièrent un regard particulier tant sur le plan de l'accompagnement (contrôle familial et social) que sur le plan des recommandations politiques.

« Avant 1987, violer une femme était une chose « acceptable » dans la société haïtienne. Le mari avait le droit de battre sa femme « Y a pas de morts » disait-on. Il y avait le mariage bien-être social : on mariait la victime avec le violeur. Nous, nous avons dénoncé le viol comme une plaie sociale et nous avons embarqué la société dans cette lutte. Aujourd'hui, le problème n'est pas réglé, c'est vrai, mais la société haïtienne n'accepte plus ces violences. On voit d'ailleurs des pères et des frères amener, aux centres, les filles de la famille qui ont été violées<sup>1</sup>. »

1. Responsable SOFA (niveau national), interview, Mission E&F, juin 2014.

« Nous sommes solidaires avec les hommes pour défendre nos intérêts collectifs communs. Aucune d'entre nous n'était directement concernée par l'expropriation de terres qui affectait les paysans d'APWOLIM et nous les appuyons dans ce combat pour récupérer leurs terres <sup>1</sup>. »

1. Responsable AFLIDEPA, interview, Mission E&F, juin 2014.

« Nous voulons marcher côte à côte avec les hommes et non derrière eux », dit la responsable d'AFLIDEPA.

### Coup de chapeau !

Malgré l'insuffisance de services élémentaires (eau courante, routes, évacuation de déchets, services de santé, écoles décentralisées...);

Malgré la quantité d'obstacles que les partenaires rencontrent pour mener à bien leurs activités de plaidoyer : corruption des fonctionnaires et des politiciens, violence, opacité des négociations entre l'État et les multinationales et les Institutions financières internationales, concurrence des grandes entreprises dans la sensibilisation de paysans, etc. ;

Malgré un contexte qui, plutôt que valoriser l'agriculture paysanne durable, favorise un modèle agroalimentaire basé sur l'importation de nourriture et sur l'exploitation des ressources naturelles — dont la terre — à d'autres fins que la sécurité alimentaire (pour exploiter des minerais comme l'or et le cuivre, installer des usines de sous traitance textile ou des zones franches agricoles, etc.) ;

Ils sont nombreux les militants qui ont la bonne volonté et l'optimisme d'abord mais aussi une série de compétences diversifiées (comme juriste, formateur, animateur, chercheur, activistes, spécialistes...) pour relever le défi d'une souveraineté populaire et alimentaire !

Saluons leur courage, leurs forces, leurs voix et leurs actions !







Rejoins-nous sur la page  
d'Entraide et Fraternité



ENTRAIDE &  
FRATERNITE

Avec le soutien de  
LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



Pour que la Terre tourne plus **JUSTE !**

#### Entraide et Fraternité

32 rue du Gouvernement Provisoire  
1000 Bruxelles  
02227 66 80 | [entraide@entraide.be](mailto:entraide@entraide.be)  
[www.entraide.be](http://www.entraide.be)

Conception, rédaction et relecture  
Carmelina Carracillo - Maxime Caudron

Mise en page Média Animation asbl

Photos Shutterstock.com, Entraide et Fraternité

Éditeur responsable

A. Simonazzi - 32 rue du Gouvernement Provisoire - 1000 Bruxelles